AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/033
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue de l'implantation d'une activité de bureaux administratifs pour le transport routier de fret interurbain.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société HJA TRANSPORT ET LOGISTIQUE, dont le siège social est situé 10 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny 76600 LE HAVRE, immatriculée au RCS du Havre sous le numéro SIREN 891 542 458, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société HJA TRANSPORT ET LOGISTIQUE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-181 portant sur les dépendances susvisées le 27 avril 2022.

Description des dépendances : une surface de locaux divers (lot n° 30) d'une superficie de 9,22 m²,
une surface de locaux divers (lot n° 31) d'une superficie de 9,20 m²,
une surface de locaux divers (lot n° 32) d'une superficie de 9,50 m².

L'ensemble est situé dans la cour des hangars 45 et 46, Chaussée Pondichéry.

Durée de la convention : trois (3) ans environ à compter du 19 novembre 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-181 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.